



Dossier de l'OHI n° S1/3095 (S1/4828)

LETTRE CIRCULAIRE 9/2018
29 janvier 2018

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L' OHI

- REPUBLIQUE DES SEYCHELLES

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que la République des Seychelles avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 29 décembre 2017. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République des Seychelles est devenue, à cette date, le 88^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale.
2. En parallèle, le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent les Etats parties à la Convention relative à l'OHI par la voie diplomatique normale que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République des Seychelles le 29 décembre 2017.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République des Seychelles au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général